

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Réunion extraordinaire / Extra ordinary meeting

Ordre du jour / Agenda

Jeudi le 17 décembre 2015

À la session extraordinaire du Conseil de la Municipalité d' Otter Lake, tenue à la date susmentionnée à 18H30, au 15, avenue Palmer (Bureau municipal), et à laquelle sont présent Mairesse Madame KIM CARTIER VILLENEUVE; mesdames les Conseillères JENNIFER VADNEAU, NANCY DAGENAIIS et Messieurs les Conseillers MAURICE LAFLEUR, IVAN LEBLANC, JACQUE GAUTHIER (Maire suppléant) tous formant quorum sous la présidence du Mairesse.

ABSENT : Conseillère VICKY DUBEAU (Motivée)

La Directrice générale Madame ANDREA LAFLEUR est aussi présente.

Madame la Mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la session.

158-12-2015

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLÈRE JENNIFER VADNEAU
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Adopté

159-12-2015

AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ POUR LA CONSTRUCTION DU PATINOIRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a décidé de construire une nouvelle patinoire en ciment au centre récréatif ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a du surplus accumulé à dépenser selon l'avis de notre vérificateur, recommandation de garder notre surplus environ 400,000.00 \$ (20 pourcent de notre budget annuel) ;

CONSIDÉRANT QUE le cout total de la construction incluant la préparation du terrain, le ciment et la construction des panneaux est 124,729.00 \$;

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Réunion extraordinaire / Extra ordinary meeting

Ordre du jour / Agenda

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLÈRE IVAN LEBLANC
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake autorise l'utilisation du surplus accumulé non affecté pour un montant de 124,729.00 \$;

Ce montant servira pour la construction de la nouvelle patinoire au centre récréatif d'Otter Lake.

Adopté

160-12-2015

AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ POUR L'ACHAT DU TERRAIN DE M BERNARD GAUTHIER, 408 TESSIER

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a décidé d'acheter le terrain de M Bernard Gauthier, 408 rue Tessier, pour agrandir notre terrain du centre récréatif;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a du surplus accumulé à dépenser selon l'avis de notre vérificateur, recommandation de garder notre surplus environ 400,000.00 \$ (20 pourcent de notre budget annuel) ;

CONSIDÉRANT QUE le cout de l'achat de terrain de M Bernard Gauthier est 150,000.00 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLÈRE JENNIFER VADNEAU
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake autorise l'utilisation du surplus accumulé non affecté pour un montant de 150,000.00 \$;

Ce montant servira pour l'achat du terrain, 408 Tessier, de M Bernard Gauthier.

NOTE : CONSEILLER MME NANCY DAGENAI CONTRE LA RÉSOLUTION

Adopté

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Réunion extraordinaire / Extra ordinary meeting Ordre du jour / Agenda

161-12-2015

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER MAURICE LAFLEUR
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake donne le mandat à notre avocat, Michel Lafreniere, pour prendre les étapes légales pour faire nettoyer les propriétés suivant sur notre territoire :

373 ch Tessier, matricule 1078 27 4549, numéro de lot 5056677, pour se conformer a notre règlement de nuisance #001-07-2007 article 6 A, B, D & F;

Adopté

Avis de motion

Avis de motion est donné par NANCY DAGENAIS qu'à la réunion régulière du mois de janvier 2016, qu'un règlement sera adopté pour déterminer les tarifs pour l'année 2016.

162-12-2015

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER MAURICE LAFLEUR
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake donne l'autorisation à Andrea Lafleur de signer l'entente avec Judy Hearty pour la position à la patinoire pour l'hiver 2015-2016, 350.00\$ par semaine, recouvrable chaque année au mois de novembre si la municipalité n'a pas eu de plaintes contre le responsable.

Adopté

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Réunion extraordinaire / Extra ordinary meeting

Ordre du jour / Agenda

163-12-2015

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER JACQUE GAUTHIER
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

QUE la réunion soit levée à 18H35.

Adopté

KIM CARTIER-VILLENEUVE, Mairesse

ANDREA LAFLEUR, Directrice générale